

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5466

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 898 de M. Aubert

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« semaine »

le mot :

« mois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée de notre collègue Julien AUBERT de promouvoir les traditions culinaires de nos régions est à soutenir.

Il propose ainsi que dans tous les établissements dont les repas sont servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, il soit proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au moins un menu par semaine inspiré de la tradition culinaire régionale où l'établissement est implanté.

Compte tenu de la charge que cela peut représenter pour les collectivités, cet amendement vient vous proposer que cette possibilité soit offerte une fois par mois au lieu d'une fois par semaine.